

Nombre de résultats : 1

Logo

1 - Territoire de compétence des Services de Prévision des Crues (SPC)

Résumé : Le territoire de compétence d'un Service de Prévision des Crues (SPC) est constitué d'un ensemble de bassins versants topographiques, cohérents au niveau hydrographique pour assurer la mission de prévision des crues. Le SPC désigne l'entité (service déconcentré ou établissement public) à laquelle est confiée la mission de surveillance et de prévision des crues, ainsi que de transmission de l'information sur les crues, incombant à l'Etat. L'arrêté ministériel, prévu par l'article R564-1 du code de l'environnement, pour désigner sur chaque bassin cette entité, est pris à l'issue de l'adoption des Schémas Directeurs de la Prévision des Crues (cf circulaire du 04 Novembre 2010 NOR : DEVP1023695C).

Mots-clés : politique de l'environnement, PREVISION DE CRUE, HYDROLOGIE, ZONAGE, VIGILANCE, CRUE, SERVICE DE PREVISION DES CRUES, Services d'utilité publique et services publics, FRANCE, METROPOLE, Données de références (référentiels, vocabulaire contrôlé), Eaux intérieures de surface (rivières et lacs), Organisation du suivi de l'eau (programmes de surveillance, réseaux de mesure), Risques liés à l'eau (naturels, sanitaires et technologiques), données ouvertes

Schéma : iso19139

Unique identifier : 1e3d56c4-8b42-4acd-843d-473bd2757447

[|Métadonnées|](#)